

Règlement circuit de Sports-Promotion Sàrl

Conditions générales

Les journées d'essais libres se déroulent sans chronométrage ni classement. Le temps perdu pour chaque intervention après un incident n'est pas récupérable.

Tout véhicule évoluant sur circuit lors des journées doit obligatoirement être assuré (RC pour les véhicules de compétition dépourvus de carte grise).

Journée non remboursable en cas d'annulation du conducteur (entre 30 et 15 jours avant l'événement : 50% de l'engagement sera conservé par l'organisateur / moins de 15 jours avant l'événement : non remboursable).

Les véhicules dont le niveau sonore dépasse celui fixé par le circuit pourront être exclus.

Tous les pilotes et passagers doivent signer un abandon de recours.

Règles de sécurité

Le participant s'engage à suivre le briefing de sécurité obligatoire. S'il arrive en retard, il devra se présenter à l'organisateur de la journée pour suivre un briefing de sécurité avant l'entrée en piste.

Tout véhicule doit être en bon état (carrosserie, mécaniques, freins, amortisseurs, etc...).

Les fenêtres et toit ouvrant doivent être fermés. Aucun passager ne doit prendre place à l'arrière d'un véhicule Tourisme GT.

Les conducteurs et passagers doivent porter en piste la ceinture de sécurité, un casque ainsi que des vêtements adaptés (couvrant la totalité du corps et combinaison inifugée pour les voitures de course).

Les conducteurs respecteront les drapeaux.

Les conducteurs doivent regarder régulièrement dans leur rétroviseur pour vérifier si quelqu'un souhaite dépasser.

Le conducteur le plus lent reste sur sa trajectoire et le concurrent le dépasse dans de bonnes conditions de sécurité.

Le conducteur doit toujours rouler doucement dans l'allé des boxes ainsi que dans le Paddock.

Il est interdit de zigzaguer sur la piste.

Il est interdit de prendre les raccourcis, de faire une marche arrière, de faire demi-tour, de conduire en sens inverse. Il est interdit de prendre l'entrée de la piste à contresens, de rouler sur les bas-côtés, de s'arrêter sur la piste, sauf en cas de force majeure. En cas de panne mécanique, il faut s'arrêter sur le bas-côté, hors de la trajectoire et hors de danger et suivre les instructions des commissaires de piste.

Le drift est interdit.

En cas de sortie d'un véhicule nécessitant une intervention, nul n'est autorisé à pénétrer sur le circuit en dehors du personnel du circuit, sauf accord préalable.

Lorsqu'un conducteur effectue une sortie de piste, il doit suivre les instructions des commissaires de piste.

Dégâts matériels et accidents

En cas d'accident, si le conducteur a le moindre doute sur son état de santé, il faut rester immobile et attendre les secours sans bouger.

En cas de dégâts matériels suite à une sortie de route, le conducteur devra payer les dégâts occasionnés (rail de sécurité, pile de pneus, extincteur, etc...) à l'infrastructure du circuit.

En cas de dégâts matériels sur des véhicules occasionnés entre les participants, l'organisateur ne saurait prendre position sur le règlement de quelque litige que se soit, laissant les protagonistes s'entendre entre personnes adultes et responsables.

Tout conducteur est civilement et pénalement responsable des dommages corporels et matériels qu'il pourrait causer.

Sanctions

Toute atteinte à l'image et manque de respect vis à vis de l'organisateur, des autres conducteurs, des employés du circuit et de sa direction pourra être sanctionné.

Toute personne ne respectant pas le présent règlement ou ayant un comportement dangereux et inadapté sera exclue du circuit sans aucun remboursement possible.

En cas de contestation, c'est la version française du présent règlement qui fera office de référence.

